

LE CONSERANS ECCLÉSIASTIQUE,

ou

Le Catalogue des Évêques qui ont siégé dans l'église de Conserans, depuis S. VALIER, que GREGOIRE de Tours pose le premier, jusques à DOMINIQUE DE LASTIC, mort dans le temps de la révolution française.

On ne peut point douter que l'idolâtrie ne fût la religion de la ville de Conserans, avant la venue de J. C. Il reste encore des monumens de ce culte : 1°. Une monticule à ladistance de cinq cents pas de la ville, où les habitans de la ville de Conserans alloient faire des sacrifices à JUPITER, nommée dans tous les actes latins *Mons Jovis*. 2°. Une partie d'un frontispice en marbre, d'un temple dédié à MINERVE avec l'écrit : *BELLISSIMÆ MINERVÆ SACRUM Q. V. MONT. A.* est appliqué dans le montant d'un pilier du pont sur le Salat, au bas de la ville. L'an environ 1771 on trouva dans l'intérieur d'un autel en bâtisse, qu'on défit, dans l'église de St. LISIER, l'image, en marbre, de JANUS, avec ses deux têtes, etc. JUNON et VÉNUS n'y furent pas moins vénérées.

I.

S. VALERE fut le premier évêque de Conserans,

A



3.
siècle.

dit GRÉGOIRE de Tours, dans son livre de *Gloria confessorum*. Cet historien n'admet donc pas de prédication de l'évangile de J. C. dans le Conserans, avant la mission de S. PAUL de Narbonne, de S. SERNIN de Toulouse, de S. DENIS de Paris, de S. MARTIAL d'Aquitaine, contemporains du troisième siècle, sur la fin duquel on fait venir en Conserans S. VALIER, pour y prêcher l'évangile : cet historien ne s'accorde point avec PIGANION DE LA FORCE, qui dans son ouvrage, description de la France, tom. 7, pag. 159, » que selon les gens du pays, l'évêché de Conserans est du premier siècle de l'église. » Cette opinion peut se soutenir avec assez de succès, si on considère le grand cas que GNÉE POMPÉE fit du pays de Conserans, (qu'il conquit 81 an avant l'arrivée de J. C.) en l'unissant à l'empire romain, qui n'en fut séparé que 492 ans après, par la cession qu'en fit l'empereur HONORIUS à ATOULFE, roi des goths. Les conseranois étant devenus frères des romains, ne devoient-ils pas s'attendre à devenir participans du bonheur promis à ceux qui embrasseroient, comme eux, la vraie foi en JESUS-CHRIST ? Cette union intime ne dut-elle pas leur faire déléguer de missionnaires avant qu'à tout autre peuple ? Ce que nous observe un manuscrit, très-ancien, gardé dans les archives du ci-devant chapitre de Conserans ; savoir, que S. PAUL de Narbonne étant venu dans le Conserans, pour y prêcher l'évangile de J. C., et l'y ayant trouvé suffisamment connu, il passa de suite à Narbonne, où il se fixa : l'auteur du susdit manuscrit observe, qu'avant la venue de S. PAUL, la célébrité du Conserans avoit attiré à lui quelque disciple de J. C., ou que l'apôtre S. PAUL venant prêcher en Espagne la foi en JESUS-CHRIST, comme il l'annonce dans son épître aux romains, chap. XV, v. 24, il auroit envoyé quelqu'un de ses disciples dans le Conserans,

(3)

contigu à l'Espagne : on ignore le nom de ces premiers missionnaires ; mais il n'est pas moins certain que l'établissement de la religion chrétienne a commencé dans le Conserans , et avant qu'en toute autre ville de France.

I I.

GLICERE assista en qualité d'évêque de Conserans au concile d'Agde , tenu en 506, il mourut vers l'an 548. Ce GLICERE , que les ignorans confondent avec LICERE ou S. LISIER , n'est pas le même que LICERE ou LISIER , contemporain de CHARLES-MARTEL , qui vint donner du secours à la ville de Conserans , que des traîtres visigoths livrèrent aux sarrasins , vers l'an 735 ; lequel dit CHARLES-MARTEL mourut l'an 741 , après avoir donné des ordres , pour la faire réparer , en l'an 738.

L'an de
J. C.
506.

I I I.

THÉODORE , dont GRÉGOIRE de Tours relève le grand zèle , avec lequel il fit la recherche et la découverte du corps de S. VALIER , son antédévancier ; il fit bâtir une grande et belle basilique sur l'oratoire où avoit été trouvé le corps de ce saint : il partagea le nombre des ecclésiastiques de son église , et y en envoya la moitié , pour y faire continuellement l'office , comme on le faisoit dans l'autre église. On croit que cette église fut ruinée par les iconoglastes ; ses murs ont depuis servi pour la construction d'une maison de ville et école d'éducation pour les jeunes-gens ; et enfin elle a été fixée à servir de maison d'arrêt pour le service de la commune.

549.

Vers l'an 1778 la commune ayant fait des réparations dans les rues pour les rendre praticables , pour les voitures , on y trouva une biere vide de tout corps , sous le gros pavé , et de belles pierres

de marbre poli en architecture, qu'on croit avoir été le débris de la belle basilique de St. VALIER. ledit THÉODORE n'ayant pu assister en personne au cinquième concile tenu à Orléans, y envoya son archidiacre ELEUTERE, qui signa ses actes pour son commettant; il mourut à la fin du sixième siècle.

I V.

698. St. QUINTIEN, parent de St. LISIER, à qui il administra tous les ordres sacrés, et qu'il consacra même évêque, pour s'en servir dans sa vieillesse, en qualité de coadjuteur, n'est pas ce fameux St. QUINTIEN, évêque de Rodez; car en quelle qualité St. QUINTIEN de Rodez l'auroit-il ordonné évêque, n'étant point de sa province, et les canons ne le lui permettant pas, au lieu que St. QUINTIEN de Conserans pouvoit consacrer légalement St. LISIER et le prendre en qualité de coadjuteur.

Ceux qui prétendent que St. QUINTIEN, évêque de Rodez, consacra St. LISIER, sont dans une grande erreur; car ce QUINTIEN de Rodez assista au Concile d'Agde tenu en l'an 506, et que St. LISIER n'est venu que bien de temps après, et il ne fut ordonné prêtre et sacré évêque qu'en 696.

V.

690. St. LISIER, originaire du Portugal, après avoir fait ses humanités, sous son père, professeur de rhétorique, quitta sa patrie pour se rendre auprès de St. FAUSTE, évêque de Tarbes, et apprendre de lui la science des saints. La persécution des hérétiques contre les évêques catholiques ayant forcé ce saint évêque à subir l'exil, LISIER, son élève ne pouvant l'y suivre, se retira auprès de St. QUINTIEN, son parent, évêque de Conserans, qui lui donna tous les ordres sacrés, le consacra même évêque, pour être son coadjuteur dans sa

vieillesse , et enfin **QUINTIEN** étant mort , **LISIER** 695.
fut demandé et accordé par ceux de qui de droit ,
pour remplacer le mort : cette élection fut accep-
tée avec l'applaudissement unanime de tout le
diocese , et sa vie exemplaire lui attira l'affection
et la confiance de tout son peuple.

Vers l'an 708 **RICOSINDE** , général d'une armée 708.
formidable des goths , vint assiéger la ville de
Conserans pour la piller ; les habitans dépourvus
d'un suffisant secours humain , pour les repousser ,
se tournent vers leur bénigne pasteur , le sup-
pliant , avec abondance de larmes , de leur obte-
nir de Dieu les moyens de se soustraire à la rage
de ce furieux ennemi (graces qu'il leur obtint par
la ferveur de ses prieres.) **RICOSINDE** voit dans un
songe notre bon pasteur , couvert de ses habits
pontificaux , lui tenant la main au col , le menaçant
de la mort s'il ne leve promptement son camp ; ledit
RICOSINDE effrayé de cette vision , sans attendre
l'arrivée du jour , fait sonner la retraite et s'enfuit

Vers l'an 736 , la ville de **Conserans** ayant été 736.
assiégée par les sarrasins , nombreux de centaines
de milles de combattans ; quoique la ville fût assez
munie de défenseurs et de provisions , elle fut
néanmoins prise , par la trahison des visigoths ,
qui sous prétexte de venir leur donner du secours ,
se tournèrent contre les habitans , qui leur en
avoient ouvert les portes. Que fera **LISIER** , ce
bon pasteur , dans ce triste état , mêlera-t-il son
sang avec celui du cher troupeau qu'il ne peut
garantir , en s'offrant lui-même pour victime ?
Non , non , s'écrie le peuple ; mourons tous , la mort
du pasteur ne nous conserveroit point , qu'il se retire
auprès de son ancien maître **FAUSTE** de Tarbes
nous mourrons , s'il le faut , pour l'y conduire
sain et sauf : ce pasteur humble cede , les lar-
mes coulant en abondance de ses yeux ; il prévoit
sa mort , s'il s'obstine à demeurer avec son

troupeau , auquel il se croit nécessaire ; il le recommande au vrai pasteur des pasteurs et part : à peine LISIER est-il sorti de la ville que l'ennemi y entre , pour y commettre toutes sortes de crimes et d'horreurs ; de quels glaives de douleur son cœur ne fut-il pas percé pendant tout le temps de sa marche ; il arrive enfin à Tarbes où il trouve encore en vie son ancien maître , cassé de vieillesse , et dans l'impossibilité de donner à son peuple les secours nécessaires , et de remplir les fonctions de son ministère d'évêque : cet affectionné élève donne à ce digne maître toutes les consolations qu'il pouvoit en desirer. Il se charge de la conduite d'un troupeau étranger , sans néanmoins oublier le sien , ainsi que le permettoit le concile de Nicée , ayant préalablement obtenu la permission du saint siege : ces faits étoient énoncés dans une hymne de l'ancien office de St. LISIER :

*Urbem regebat Tarbiam
Idem pastor et Austriam.*

Tandis que LISIER s'occupoit à Tarbes et du soin de son pasteur et de celui de ses ouailles les ennemis de Conserans abattoient , coupoient , brûloient , rasoient les églises , basiliques , palais , édifices et maisons à la hâte ; voulant prévenir l'arrivée de CHARLES-MARTEL , qui venoit à grands pas , pour qu'il n'y trouvât rien à pouvoir être conservé. CHARLES-MARTEL instruit des pas des sarrasins vers le Conserans y vient à la hâte , mais trop tard , vint le secours , les ennemis s'étant rendus maîtres de la ville , y firent le mal qu'ils voulurent , et puis s'enfuirent.

Ce prince religieux touché des malheurs de cette ville , donna des ordres pour la faire promptement réparer , ainsi que les églises et maisons canoniales ; et pour accélérer ces réparations dans chaque église , il fut créé dans chaque église un bénéfice d'ouvrier , pour en diriger les réparations et ar-

réter les dîmes de chaque église, pour fournir aux frais desdites réparations et reconstructions, ainsi que le canon 42 du concile de Mayence l'avoit réglé : que le bénéficié, qui auroit de son patrimoine de quoi vivre, céderoit à l'ouvrier le revenu de son bénéfice en entier, et que celui qui n'auroit que son bénéfice en céderoit la moitié audit ouvrier commissaire.

Les choses ainsi disposées, LISIER se retira de Tarbes dans son évêché de Conserans, l'an 738, environ deux ans après sa sortie forcée. Il fit la joie des habitans ; tout son soin fut de faire réparer les murs des églises, que les sarrasins avoient abattus, et renversés, avant leur sortie de la ville.

L'ouvrage fut terminé dans l'espace de quatre ans, le réparateur en fit lui-même la consécration, sous le titre et invocation de St. MARTIN de Tours, et pourvut, de suite, à la décoration de son intérieur, et au rétablissement et entretien de son clergé. Il mourut dans la ville de Conserans après l'avoir régie pendant quarante - quatre ans avec l'applaudissement de tout son peuple ; il fut enseveli dans un oratoire qu'il s'étoit fait bâtir hors les murs de la ville. On célèbre sa fête le 27 d'août.

V I.

FRANCOLIN, dont il est fait mention dans un concile de Narbonne tenu l'an 787 contre FELIX, évêque d'Urgeil, extrait des archives de l'archevêché de Narbonne. Ce fut vraisemblablement pendant le temps de l'épiscopat de FRANCOLIN, que l'empereur CHARLEMAGNE, son contemporain, honora de la dignité de comte l'évêché de Conserans et son chapitre cathédral, vers l'an 793, pour s'opposer au passage des sarrasins dans le Conserans, où ils faisoient des fréquentes incursions ; et pour leur fournir des moyens pour se défendre victorieusement, il divisa le Conserans en deux

parts , il assigna à l'évêque et chapitre le fort d'Austrie , la ville de Conserans , les paroisses de Tourtouse , Bedeille , Favas , Montardit et autres , placées au nord de la ville de Conserans , avec le terrain occidental , situé dans la province d'Aquitaine ; depuis les pyrénées jusques à la Bigorre ; objets dont ils jouirent , jusqu'à ce que le roi se fût apperçu de la difficulté que le comté de l'évêché avoit de veiller sur le passage des pyrénées , depuis la ville de Conserans jusques à la Bigorre , il se vit nécessité de créer un nouveau comte dans le pays de Cominges , entre la ville de Conserans et la Bigorre , et pour fournir aux dépenses à faire par le nouveau comte , l'évêque et le chapitre lui céderent en fief le terrain situé dans l'Aquitaine depuis le bourg de St.-Girons , jusques à la Bigorre , sous la réserve faite , par l'évêque , de la présidence aux états de Cominges , et de l'hommage honorable à rendre par ledit comte et ses successeurs , à chaque nouvelle mutation de comte , dans le palais épiscopal de Conserans ; ce qui a été exécuté dans son temps , d'après le grand nombre des actes authentiques , qui en sont dans les archives du ci-devant chapitre , des années 1170 , 1466 , 1481 , 1521 , 1530 et autres.

V I I.

879. WAINARD étoit en place l'an 879 , le pape JEAN VIII. lui adressa une lettre , et à deux autres de la même province , sous l'archiepiscopat d'AIRARD d'Auch , qui est la 198.^{me} de ce pontife.

V I I I.

887. ROGER I.^{er} étoit en place l'an 887 , il assista à la translation des reliques des SS. ANTONIN , JEAN , et ALMACH , avec THÉODARD , archevêque de Nar-

Bonne, RAYMOND de Toulouse et ARNULFE de Carcassonne, sur le rapport de CATELLUS, NICOLAS BERTRAND, et l'histoire des comtes de Carcassonne.

I X.

BERNARD I^{er}. fit la consécration de l'église Sainte MARIE, du lieu de Tramesaigues, XI. des cal. de fév. an. 973, par l'ordre de HUGON, évêque de Toulouse, et assista à la translation de St. HILAIRE, évêque de Carcassonne, l'an 978 cal. de mars. 973.

X.

BERANGER I^{er}. assista à un concile tenu à Narbonne, sous la présidence de son archevêque GUIFREDE, dont les actes authentiques étoient par ci-devant dans les archives de St. VICTOR de Marseille, avec la souscription de BERANGER, évêque de Conserans. 993.

X I.

BERNARD II. DE RAYMONDI, surnommé PELET, abbé de Lezat et évêque de Conserans en même temps, assista en 1035 à une assemblée d'évêques pour faire la réunion de l'église Sainte MARIE de Tramesaigues avec le couvent de Coxans, ensuite à la dédicace de l'église de Gironne en 1038; à celle d'Urgeil en 1040; il assista encore en 1045 à un autre synode, où l'archevêque de Narbonne GUIFREDE, par son autorité, et celle de plusieurs autres évêques, accorda certains privilèges à l'église de Fluvian, etc. Notre BERNARD étoit de la famille des comtes de Carcassonne. Il mourut en 1078. 1035. 1078.

X I I.

GUILLAUME, Nos Sammarthans le placent évêque de Conserans en 1085 dans un acte du Mas-d'Azil, 1085.

de la consécration qu'il fait de l'église de St. EUSÈRE de Nanto, qui fut cédée aux moines de Regula, le jeudi sixieme jour de la lune du mois de mai 1093 : il assista en 1095 au concile de Plaisance, et souscrivit au privilege qu'URBALIN pape II. accorda au monastere de St. EGIDE.

X I I I.

1117. JOURDAIN I^{er}. Les mémoires de la consécration de l'église de St. LISIER, en 1127, nous apprennent que cet évêque en fit la consécration, et que trois ans après il ne fut plus évêque.

X I V.

1120. PIERRE. Cet évêque regna pendant un triste et pitoyable temps, dans lequel les comtes de Comminges, protecteurs des albigeois, se saisirent des biens et revenus de l'évêché, et sur-tout BERNARD I^{er}. qui s'étant introduit frauduleusement dans la ville de Conserans, y mit le feu et amena prisonniers, dans son bourg de Saint-Girons, les habitans dudit Conserans; mais ayant été blessé à mort, il fut touché de repentir des maux qu'il avoit fait, il restitua ce qu'il avoit pris, et en représentation des dommages qu'il avoit occasionné à l'évêque, il lui légua vingt chevaux et quatre vignes, qu'il possédoit dans la commune dudit Conserans. Ces faits se passerent vers l'an 1120; ils sont rapportés plus au long dans le préambule de la sentence arbitrale prononcée entre autre BERNARD, dit III, petit-fils du premier, et C. évêque de Conserans, par les archevêque d'Auch, évêques de Tarbes et Cominges, et autres arbitres de poids, qui débouterent lesdits comtes de toutes leurs prétentions dans la ville de Conserans l'an 1216. Ce même évêque C. se trouve témoin dans un acte de AMELIUS, évêque de Toulouse, qui cede l'église Richerü-Cella au monastere de

(11)

Grand-Selve ; il est encore fait mention du même évêque dans un acte du Mas - d'Azil et dans d'autres.

X V.

ROGER II, évêque pacifique et ennemi des dissensions, accorda PIERRE, abbé de Bonne-Font et les Templiers, avec la médiation de ROGER, évêque de Cominges, PONS, abbé de Grand-Selve, et BERNARD GIMONT, d'après les registres de Bonne-Font ; il accorda seul les religieux de Bonne-Font. 1168.

X V I.

AUGUSTIN fut fait évêque de Conserans en l'an 1177, ÉTIENNE de Tournai, abbé de St. QUINTIEN, écrivit une lettre à JEAN, archevêque de Tours, dans laquelle il lui donne mille louanges, il l'appelle fils de la concorde, héritier de la douceur, etc. Il mourut le 14 des cal. de nov. On croit qu'il fut enseveli à Lombez. 1177.

X V I I.

AUGERIUS se trouve inscrit dans un acte de Bonne-Font, où il est caution d'une donation faite à RAYMOND, abbé de Bonne-Font. Dans le nécrologe de l'église de Toulouse on trouve : *III. cal. nov. obiit AUGERIUS, Conseranensis episcopus, canonicus et archidiaconus hujus loci.*

X V I I I.

ARNALD I^{er}. étoit évêque de Conserans, d'après l'acte de PONS DE MONTEGUT en l'an 1190 ; il se trouve encore dans un autre acte fait en 1191. 1190.

X I X.

LAURENS succéda à ARNALD, il mit, sous la garde de l'officier TERSAC, son bien de Tourtouse, pour le défendre des incursions des comtes de Cominges l'an 1196, sous le pontificat du Pape

1198. CÉLESTIN III, à qui il recommanda son église et ses possessions en l'an 1198; il consacra, avec FULCRAND, évêque de Toulouse, le monastère de Boulbonne; il fut encore présent à la donation faite par ROGER, comte de Foix, en faveur de BERANGER, abbé de Boulbonne.

X X.

1208. NAVARRE, de la famille des vicomtes d'Acqs, fils de RAYMOND ARNALD, vicomte d'Acqs; de sa seconde femme STEPHANIE, comtesse de Bigorre; il entra en religion chez les prémontrés, d'où il passa à l'évêché de Conserans. En l'an 1208, il fut envoyé en qualité de légat apostolique au synode provincial de Saint-Sever de Cap, où il régla que ni l'abbé ni les religieux n'exigeroient rien dans les obseques des défunts, pour droit de croix, d'encensoir, ni de sépulture: le sujet de cette délégation de la part du pape INNOCENT III, à l'évêque NAVARRE et FULCON de Toulouse fut la croisade contre les albigeois. L'an 1211 en avril, il souscrivit aux accords faits entre le comte de Cominges et le vicomte de MONTFORT dans le siège de Lavaur; il se rendit avec FULCON de Toulouse auprès du pape, pour implorer un secours prompt, contre les provinces de Bordeaux, Narbonne et 1215. Beziers, sur le point de leur perte. L'an 1215, il reçut au nom de l'église de Conserans plusieurs restitutions d'ODON DE MONTEGUT: il fut abbé de Combelongue; il fonda aussi un autre convent nommé Ville-Dieu.

X X I.

1216. C. Cet évêque ne posoit pour sa signature que la première lettre de son nom, dans tous ses actes: sous son épiscopat l'église de Conserans recouvra beaucoup de biens, dont les comtes de Cominges étoient emparés; d'après une sentence arbitrale

ARNAUD, évêque de Tarbes, et **GRIMALD de Cominges**, choisis par les parties : inquisitions faites par les arbitres, fut dit dans l'enquête : « que » **BERNARD I^{er}**, comte de Cominges, pendant que » **PIERRE** fut évêque, étoit entré frauduleusement dans la ville de Conserans et s'en étant » rendu maître, avoit pris les habitans avec tous » leurs meubles, avoit mis le feu dans la ville, et » qu'elle avoit resté sept ans sans habitans, le comte » ne voulant pas permettre la reconstruction, si on » ne lui en donnoit une partie, et comme l'évê- » que **PIERRE**, son oncle, ne vouloit pas y consen- » dir, il le fit conduire, avec une forte garde, dans » son bourg de St.-Girons, et l'y retint sept ans, » jusqu'à ce que ledit évêque lui eut promis de lui » laisser les deux des trois portions de la ville, à » quoi les meilleurs des chanoines s'opposoient ; » mais le susdit comte ayant été blessé à mort, » quelque temps après, touché de repentir du mal » qu'il avoit fait, restitua entre les mains des évê- » ques de Toulouse, de Cominges et Conserans, » et des abbés de Scale-Dieu et Bonne-Font ; et » pour réparer les torts qu'il avoit fait à l'évêque, » il lui légua vingt chevaux, et jouit en entier de » toute la ville, sa vie durant, ainsi que ses suc- » cesseurs, jusques au temps de **BERNARD III**, qui » à l'imitation de son ayeul, saisit de force les deux » tiers de la ville, et en jouit jusques au temps » des croisades, et en chassa les trois évêques » **AUGUSTIN**, **LAURENS** et **NAVARRÉ** de bonne mé- » moire, et s'empara des biens et meubles des égli- » ses, des terres et possessions des ecclésiastiques » et habitans : il fit bâtir un moulin et une haute » tour contiguë, qui existe encore, depuis l'an » 1120 : » mais à l'arrivée du vicomte de Conse- » rans **SIMON DE MONFORT**, et les croisés, ledit » **BERNARD III**, comte de Cominges, fut forcé de » subir le jugement des évêques, qui déclarèrent

que la seigneurie de la ville appartenoit en entier à l'évêque, ainsi que le moulin et la tour contiguë. Cette sentence donnée de l'avis de l'archevêque d'Auch fut confirmée l'an 1222 par les abbés de Clariac, Combelongue et Foix, et l'évêque CONRADE, délégué du St. Siege. Le nom de l'évêque est désigné deux fois dans cet acte par la seule lettre C.

X X I I.

RAYMOND fut fait évêque de Conserans l'an 1226, comme on le voit dans un acte public d'un compromis entré lui et le chapitre, pour la division des droits de la cité de Conserans, qui étoit dans les archives du chapitre; il mourut le 16 des cal. de juillet.

X X I I I.

CEREBRUN assista à une nombreuse assemblée d'évêques et abbés le 16 des cal. de juillet 1229, où se trouverent les fauteurs des albigeois, les comtes de Cominges et Foix, qui se voyant vaincus; s'adresserent au pape, pour se faire lever l'excommunication dont ils avoient été frappés, et furent absous.

X X I V.

NICOLAS étoit évêque avant l'an 1246, dont il conste, d'après une donation faite pour l'entretien des lampes des églises de Notre-Dame et de St. LISIER; l'an 1251, il fit acquisition de quelques bijoux pour l'église: en l'an 1256 il reçut d'ALPHONSE, comte de Poitiers et Toulouse, en fief honorable, la ville de Conserans, et le droit temporel dans Cerisols, Vedeille, Tourtouse, etc. et le recommanda au sénéchal de Toulouse par une lettre, en ces termes: *ALFONSUS filius regis Franciæ dilecto suo senescallo Tolosæ, salutem. Cum venerabilis pater episcopus*

Conseranensis et capitulum ejusdem loci, receperint à nobis civitatem Conseranensem, et omnes alias senhoras, quas habet in Conseranensi diœcesi, mandamus vobis quatenus memoratos episcopum et capitulum et omnia bona eorum ab omnibus injuriationibus, tanquam res nostras proprias defendentes ad requisitionem eorundem, omni frivola excusatione et maliciosa dilatione postpositis, super bastidis seu populationibus faciendis ac super assignatione domus sibi facienda et super aliis, secundum quod tractatum est, quod complendum fuerit, auctoritate nostrâ completis. Apud Viceren an. Domini 1256 mense maii. NICOLAS mourut l'an 1270, IV. non. d'octobre.

X X V.

PIERRE DE SABOULIES eut un frere nommé HUGON, seigneur d'Encausé; ce militaire eut deux filles CANDOR et SEGUINE, au nom desquelles l'évêque PIERRE, leur oncle, termina le 20 février 1273 avec JOURDAIN, seigneur de l'isle, sur les droits de la métairie de Levignac; il ratifia les accords faits par son prédécesseur pour la domination de la ville.

X X V I.

RAYMOND II. Il ne se trouve autre chose, sinon qu'il avoit succédé à PIERRE qu'on croit avoir été son parent; il mourut l'an 1275 le 17 des cal. nov.

X X V I I.

RAYMOND III. DE RESTOLIÓ vécut peu de temps; il souscrivit à la lettre de l'archevêque d'Auch, dressée dans son concile, et envoyée à EDOUARD, roi d'Angleterre en 1226. Il mourut en 1279.

X X V I I I.

AUGER II. fut fait évêque de Conserans en

1279. 1279, il fit, l'an suivant des réglemens qui fixoient les droits que le curé de la Bastide de Serou devoit percevoir, lors des enterremens des morts de sa paroisse ; il tint la première place, après l'archevêque d'Auch dans le concile provincial tenu à
1290. Nogarol l'an 1290 après la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge. Cet évêque étoit de la maison de MONT-FAUCON, il fit décorer à ses dépens l'église de St. LISIER, de peintures et d'un beau lambris ; le chœur de cette église : il mourut l'an
1303. 1303, et fut enseveli dans l'épaisseur de la muraille de l'église : mais la frénésie des derniers révolutionnaires le sortit de son repos, et brisa en vain l'épithaphe de dessus son tombeau, que ses vertus ont gravé dans le ciel, d'un caractère ineffaçable ; cette famille a eu des hommes de grand génie.

X X I X.

1303. BERNARD III. DE MONTAIGUT assista l'an 1303 en novembre avec ses comprovinciaux au synode de Nogarol, où il fut élu et confirmé. Il mourut
1309. l'an 1309 la veille des cal. de juin. Cette année-là ARNAUD DESPAGNE, vicomte de Conserans, avec son épouse PHILIPPINE, sœur du comte de Foix, fonda dans St.-Girons le couvent des FF. Prêcheurs.

X X X.

- ARNAUD FREDETI, jacobin, succéda à BERNARD ; il fixa, au grand desir des chanoines, leur nombre à douze chanoines, laquelle fixation le pape JEAN XXII. confirma. Il assista à
1313. l'assemblée provinciale d'Auch l'an 1313. Ledit FREDETI, évêque de Conserans, étoit un des suspects au roi, dit GUILLAUME BARDINI, ledit FREDETI se fit représenter au synode provincial de Nogarol en 1315 par AUGER DE CAUDARASA, chanoine de Tarbes ; il mourut l'an 1329 et fut enseveli dans l'église des Dominicains de Rieux.

XXXI.

X X X I.

RAYMOND IV. DE MONTAIGUT. Les doctes FF. Sammarthans n'ont rien trouvé de cet évêque, si ce n'est qu'il avoit succédé à ARNAUD dans l'administration de l'église de Conserans, le 27 juin an 1329, selon les actes consistoriaux du Vatican et les registres de Conserans, il étoit encore en place en 1336. 1329. 1336.

X X X I I.

ANTOINE D'ASPEL, neveu du comte RAMANDIOL, neveu du pape CLÉMENT V, de la mort duquel comte il est parlé dans la vie seconde dudit pape, arrivée à Modene; on ne doute point qu'ANTOINE de la famille d'ASPEL n'ait succédé immédiatement à RAYMOND dans le siege de Conserans; en cette qualité de parent du pape, il lui fut facile d'obtenir des dignités ecclésiastiques; il jouit néanmoins peu de temps l'évêché de Conserans; il mourut en 1340 d'après le nécrologe de St. LISIER. 1340.

X X X I I I.

PIERRE DE NARBONNE est mentionné dans certaines lettres de quelques évêques écrites à Avignon le 17 mai 1340, à raison des indulgences accordées en l'honneur de la bienheureuse VIERGE MARIE; c'est ainsi que le disent nos Sammarthans; mais CLAUDE ROBERT, ayant passé PIERRE, donne pour successeur à ANTOINE un GUILLAUME qui siégea en l'an 1343; il se peut que GUILLAUME siégea entre ANTOINE et PIERRE. 1340.

X X X I V.

DURANDI, connu par les lettres de JEAN, comte de l'Armagnac, qui avoit différé un an et plus, après sa promotion à l'épiscopat, d'aller faire, entre les mains du sénéchal de Toulouse, l'hommage qu'il lui devoit à raison des biens temporels de son

épiscopat , qu'il tenoit du roi , n'ayant pu s'écarter du souverain pontife , son frere : la lettre de ce comte est du 16 octobre 1346 , dont BALUZE parle dans ses notices de la vie des papes résidans à Avignon.

X X X V.

CONARD , qui passa d'un canonicat de Lombez à l'épiscopat de Conserans , d'abord il abusa de son pouvoir , en dispensant de la résidence les chanoines de sa cathédrale , et leur permettant de se partager entr'eux les dimairies les plus commodes et meilleures , ne laissant aux bénéficiers inférieurs que ce qu'ils avoient de plus mauvais , d'après les actes de la réforme , faite par PONS , abbé de Lezat , commissaire du pape ; d'où nous apprenons que cet évêque étoit en place en 1354 , dans lequel temps il fonda à Lombez dans la chapelle de Ste. ANNE quatre chapelains ; il mourut l'an 1358 cal. de décemb. , il fut enseveli dans l'église de Lombez.

X X X V I.

JEAN I^{er}. , évêque de Conserans , fut translaté à l'évêché de St.-Pons de Tomiers , par INNOCENT pontife VI , l'an 9 de son pontificat , le VI des cal. de fév. qui est l'an 1360.

X X X V I I.

BERANGER II. mourut l'an 1362 le 16 des cal. de nov. ainsi qu'on le trouve dans l'ancien registre de l'église de Conserans , d'après ce qu'en disent les FF. Sammarthans.

X X X V I I I.

PONS DE VILLEMUR , abbé de St. PIERRE et St. PAUL de Lezat , ayant vieilli dans l'administration de ce monastere , qu'il dirigea depuis l'an 1316 jusques à l'an 1361 (ou 62) fut pris de force pour

L'évêché de Conserans le 10 décembre an 1362, ^{1362.}
il prit beaucoup de peine pour rétablir la discipline ecclésiastique et la remettre dans le primitif état de ses mœurs, par commission du pape. L'an 1368 il assista, par procureur, au concile de Lavaur des trois provinces, tenu à la fête de Pentecôte, dans laquelle année il nomma à l'archidiaconé de son église; de retour dans son couvent de Lezat, et sentant l'approche de la mort, il se choisit le lieu de sa sépulture, dans la chapelle de St. BENOÎT; où il est représenté couvert de ses habits pontificaux couché, ses mains jointes. ^{1366.}

X X X I X.

AMELIUS DE LAUTRECH, chanoine régulier de l'ordre de St. AUGUSTIN, docteur ès décrets, chanoine et chancelier de Toulouse, succéda à PONS l'an 1371 en janvier; les actes du vaticau attestent son épiscopat, ainsi que les registres de 1374, ledit AMELIUS passa à l'évêché de Comingés, et fut fait cardinal. Il mourut le 7 juillet an 1390. ^{1371.}

X L.

ARNAUD III. Cet évêque se trouve dans le catalogue de l'an 1381, et même dans les documens publics, si on peut s'en rapporter à ce qu'en disent les Samarthans. ^{1380.}

X L I.

PIERRE IV. Les mêmes historiens placent cet évêque à la suite des précédens à l'année 1384; ce qui est confirmé dans certains actes du notaire GAMAC, manuscrits de 1389, dans lesquels il est fait mention de quelques restitutions et dîmes. ^{1384.} ^{1389.}

X L I I.

GERALD I^{er}. Les actes des affermes des revenus annuels de l'épiscopat, retenus par le même

JACQUES DE GAMAC , notaire , prouvent qu'il étoit
1391. en place l'an 1391 , ainsi que les livres des actes
du consistoire.

X L I I I .

RAYMOND V. DE RAVAT succéda à GERALD ,
d'après les doctes Sammarthans , qui disent
1398. qu'il mourut les id. d'avril de l'an 1398 , d'après
l'ancien nécrologe de Conserans ; les mêmes his-
toriens ajoutent qu'on lit dans un vieux cahier sur
la marge , qu'un certain WILLELME RÉOL étoit
évêque de Conserans , mais qu'on ignore en quel
temps il vivoit , et mourut. CLAUDE ROBERT note
le temps de sa mort le V. des ides d'octobre , et
le range immédiatement après SICARD , mais il n'y
joint aucune preuve.

X L I V .

SICARD DE BURGAIROL , docteur en droit canon ,
1409. qui assista par procureur à l'assemblée du concile
1412. de Pise , mourut l'an 1412 le 19 juillet , comme
on le voyoit (avant la folie des révolutionnaires)
sur l'inscription apposée sur son tombeau , dressé
dans le cloître de l'église cathédrale de Notre-
Dame de Sedé. Il se laissa trois Messes à célébrer
par son chapitre , tous les ans , le 22 juin , le 18
juillet et le 16 août.

X L V .

GUILLAUME III. DE BEAU-MAITRE fut évêque de
1412. Conserans la même année 1412 que SICARD mou-
rut. Il assista au testament de JEAN duc de Bourges ,
fils du roi JEAN , qui fut enseveli le 17 janvier
1412 à Durdas , ville de l'isle de France. Ledit
GUILLAUME fut nommé avec JEAN DAVIDE , duc
d'Orleans , chancelier exécuteur testamentaire de
ce prince ; on ne trouve rien de cet évêque dans
les mémoires de l'église de Conserans.

X L V I.

GUILLAUME IV. DE NALAI0, qui de vicaire-général de SICARD passa à l'évêché de Conserans, peut-être, par l'élection du chapitre; car, comme nous l'avons observé, il n'est fait aucune mention de BEAU - MAITRE dans les archives de l'église de Conserans, il se seroit néanmoins pu, que GUILLAUME eût obtenu du pape des bulles pour cet évêché par la protection de JEAN, duc de Bourges, qui avoit coutume de l'aider de ses conseils et secours, selon ce qu'en disent les Sammarthans; dans les années 1417 et 26 il étoit en place.

1417.

1426.

X L V I I.

GERAUD II. La connoissance de cet évêque se tire des actes du notaire VITAL SANCUS, du comté de Foix, du pénultième jour du mois de novembre. On conjecture que c'étoit BERARD, évêque de Conserans, dont on parle dans l'acte de la fondation du college St. NICOLAS d'Avignon, en l'an 1428; il étoit encore en place l'an 1432.

1428.

1432.

X L V I I I.

JEAN le jeune, originaire Picard, de la ville d'Amiens; après avoir gouverné plusieurs évêchés parvint au cardinalat; si on peut s'en rapporter à CLAUDE ROBERT et aux Sammarthans, il étoit évêque de Conserans en 1439; mais PIERRE FRISON, dans sa gaule pourprée, parlant de JEAN le jeune, cardinal, ne fait point mention de Conserans dans le nombre des évêchés, qu'il avoit régi, avant de parvenir à la dignité de cardinal: quoiqu'il en soit, il est constant qu'en 1433, il y avoit dans l'évêché de Conserans un JEAN qui étoit administrateur perpétuel de l'abbaye de Foix, ou de St. VOLUSIEN; c'est ce que nous apprend encore un écrit d'ELLANT.

1439.

1433.

- ANDRÉ. On croit que l'administration et le gouvernement de l'église de Conserans fut donné à cet évêque environ l'an 1439, d'après ce que dit 1439. CLAUDE ROBERT et les FF. Sammarthans : il est certain que notre ANDRÉ, évêque, dans la session 1439. 25 du concile de Florence, tenu en 1439, 23 mars, y ajoutant son calcul, on y voit parmi les souscriptions des évêques : « Je ANDRÉ, évêque de Conserans, ai souscrit.

L.

- JOURDAIN DE AURA fut transféré de l'évêché de Mirepoix à celui de Conserans, par la bulle 1441. d'EUGENE pape IV, le 16 des cal. de juin 1441 ; ce fut à lui que fut adressée ladite bulle donnée à Florence le trois des nones de septembre 1440 pour être mise en exécution ; par ladite bulle, il lui étoit enjoint de réduire les dix-huit canonicats de l'abbaye de Foix à douze pour l'avenir. Il 1443. mourut en 1443 d'après les actes consistoriaux du vatican. Il n'en est fait aucune mention dans les catalogues de l'église de Conserans, non plus que de l'évêque suivant RAYMOND.

L I.

- RAYMOND VI, de Tullie, jacobin, fut élu 1443. évêque, le 3 des id. d'octobre 1443, mais ou il n'en prit pas possession, ou du moins il n'en jouit pas long-temps, comme il est démontré par l'histoire du suivant.

L I I.

- TRISTAND DE AURE ayant été nommé à l'évêché de Conserans, EUGENE pape IV lui écrivit le 5 des 1444. cal. de février et le quatorzième an de son pontificat, et l'an de J. C. 1444, comme le rapporte REGINALDUS, tome 18 des annales ecclésiastiques. Il assista avec plusieurs autres évêques au trans-

port qui fut fait par PIERRE DE ALBANUS, délégué du pape, des reliques de Saintes MARIE, mere de JACQUES, MARIE de SALOMÉ, et MARIE de CLÉOPHÉ, dans l'église *Montis-Majoris*, le 4 décembre an 1448. L'an 1456 il fut sous-délégué par ALAN, délégué du St. Siege, commissaire pour lever les dîmes des provinces de Toulouse et d'Auch. La même année le 23 décembre, il délégua PIERRE, abbé de Moissac, pour percevoir les dîmes du diocese de Montauban. Il mourut la veille des cal. de nov. an incertain.

L I I I.

GUISCHARD D'AUBUSSON, famille renommée dans le March : de président du parlement de Paris, il fut fait évêque de Conserans : on ignore l'an premier de son épiscopat; mais il étoit déjà en place l'an 1462, d'après une transaction faite avec son chapitre l'an 1472, 12 août. Il donna dispense de mariage entre ELISABETH D'AUBUSSON et GUILLAUME DE CHATEAU-VERT, à raison de parenté au troisieme degré : il fut abbé de Sainte MARIE du palais, près Bourg-nouvel : en l'an 1475, il passa à l'évêché de Cahors.

L I V.

JEAN III. DE AULA, vulgairement dit le bon évêque, issu de famille noble. Il prit les armes de la maison de D'INCAMPS, avant d'accepter du roi LOUIS XII l'aigle à Parme; cet évêque excelloit dans les belles-lettres, et sur-tout dans les connoissances de l'écriture sainte, dans laquelle il avoit fait de grands progrès, dans la compagnie du cardinal de Foix, car il avoit été son condisciple. Dans les différens mémoires qu'il fit l'an 1480, dans lesquels il remit en vigueur les anciens statuts pour la réforme de son clergé, et les confirma de son autorité, et les années suivantes, il se signa

1494. comme évêque de Conserans. L'an 1494 le dimanche 10 janvier, il couronna à Pempellone JEAN DE LEBRET et CATHÉRINE, roi et reine de Navarre, en l'absence de l'évêque de la ville; mais assisté de JEAN DE BARREIRIA, évêque de Bayonne, et de BERTRAND DE BORJA, évêque d'Aix. Il fit placer des tableaux peints dans l'église cathédrale de Notre-Dame après l'avoir faite voûter, et y fit faire un cloître pour y faire les processions et les prières accoutumées. L'an 1515 il fit une procuration pour faire en son nom la démission de son évêché; ses lettres ont été vues en original par EDMUNDE MARTENUE, dans la bibliothèque du savant OIHENAT à St.-Pallas,

L V.

- CHARLES DE GRAMONT, fils de ROGER, Seigneur de Gramont et de LÉONORE DE BÉARN, succéda à
 1515. JEAN l'an 1515; il est fait mention de lui dans quelque acte touchant quelque droit de l'archidia-
 1518. cre de l'an 1518; il passa ensuite à l'évêché de Aire et enfin à l'archevêché de Bordeaux.

L V I.

- GABRIEL DE GRAMONT, cardinal du titre de Sainte
 1520. CECILE, frere et successeur de CHARLES; il étoit en place l'an 1520, d'après un acte public retenu par ARNAUD DE FONTANES, notaire, en faveur de JEAN DE CONVENIS, abbé de Foix; il en est encore fait mention dans un autre acte du 13 mars 1524. De Conserans il passa à l'évêché de Tarbes, il y étoit en place le 1^{er}. octobre de l'an 1526; de Tarbes il passa à Poitiers, et enfin à l'archevêché de Toulouse.

L V I I.

MENALD DE MARTORI, Béarnois. Il fut, en premier lieu, doyen du chapitre d'Orléans, ensuite évêque de Tarbes, puis par permutation avec GABRIEL

DE GRAMONT, l'an 1524, laquelle même année 1524.
 GABRIEL DE GRAMONT avoit été transféré au siege
 de Tarbes par une bulle de CLÉMENT VII, du 14
 des cal. d'août, après avoir exercé les fonctions de
 tuteur sur les enfans de feu ODET DE LAUTREC,
 comte, en vertu d'un rescrit de CLÉMENT VII, et
 avoir assisté au contrat de mariage de CHARLES
 DE LUXEMBOURG, vicomte de Martigues, avec
 CLAUDE DE FOIX. Il mourut l'an 1548. 1548.

L V I I I.

HECTOR D'OSSUN, issu d'une famille noble de
 la Guienne; dans ce même siècle s'illustra, sous les
 rois HENRI II, FRANÇOIS II et CHARLES IX, PIERRE
 D'OSSUN, colonel de la cavalerie des Cuirassiers,
 homme remarquable par sa bravoure guerrière.
 Ledit HECTOR D'OSSUN fut nommé à l'évêché de
 Conserans l'an 1548, d'après l'épithaphe de son 1548.
 tombeau : on loua son grand zèle et courage à
 chasser les hérétiques de son temps de tout son
 diocèse, il interpella à cet effet l'autorité royale.
 Son amour pour les pauvres, lui inspira le des-
 sein de faire bâtir, dans le bourg, un hôpital
 pour leur servir de refuge lors de leurs infirmités :
 et pour assurer le succès de son dessein, il de-
 manda et obtint en 1570, jour 27^e. de janvier, 1570.
 des lettres patentes de sa fondation de l'hôpital de
 Saint-Lisier, et elles furent homologuées le 20
 mars 1571, environ cinq après son acte de fon-
 dation, du 7 février 1566, qu'il fit appuyer de
 l'indult du pape PIE V, de l'an 1568; il diposa de
 ses biens en faveur des pauvres, par son testament
 du 14 septembre an 1574, retenu par MICHEL 1574.
 RIBAIRAN, notaire royal de Saint-Lisier. Il assi-
 gna dans sa fondation quatre mille quarante livres
 pour dot de son hôpital, avec les fruits décimaux
 des paroisses de Lara et Ledar, et les sommes
 provenant de la ferme du moulin à farine sis près

du pont, qu'il démembra de la table de l'évêque de Conserans, pour toujours, du consentement de son chapitre ; il nomma pour patron dudit hôpital son frere, les évêques ses successeurs, et le chapitre de Conserans. Il y établit quatre administrateurs, auxquels il assigna vingt-cinq livres pour se les partager en proportion du travail tous les ans ; il veut que le superflu des susdites rentes soit employé tous les ans à marier des filles pauvres, au choix des administrateurs : il fonde une Messe pour chaque jour de l'an, qui sera célébrée par les chanoines et prébendiers par tour de réception ; il leur légua mille écus de 27 sols pour être placés à intérêt et le produit être partagé à portions égales entre chanoines et prébendiers. Après avoir ainsi disposé en bon économe de tous ses restes temporels, il passa à la possession des biens éternels le 21 septembre 1574, âgé d'environ 80 ans, et avoir dirigé le diocèse de Conserans pendant vingt-six ans en bon économe. Il fut enseveli dans la chapelle de son hôpital dans une biere de pierre, insérée dans la muraille, et élevée au dessus du pavé, contenant ses armes environnées d'une longue épitaphe en vers français, au bas desquels sont gravés quatre vers latins qui annoncent qu'il a pourvu au soulagement des pauvres et à l'honneur des filles, en leur laissant des dots pour des honnêtes mariages. Plus est écrit : *Manet post funera virtus, cujus prætium honor et gloria.*

Ses ossemens furent transportés vers l'an 1771 dans le nouvel hospice, dans une biere de pierre posée derriere l'autel, du côté de l'évangile, où est placée l'inscription suivante : *Hic jacent translata HECTORIS D'OSSUN ossa, obiit die 21 septembris an 1574.*

L I X.

FRANÇOIS BONARD, religieux Minime, de Mont-Réal, dans le Piémont, excellent et fameux prédicateur, fut appelé à l'épiscopat de Conserans vers l'an 1581, et ne fut consacré que trois ans après. 1581.

L X.

JÉROME DE LINGUA, né à Mont-Réal, dans le Piémont, neveu de BONARD, fils d'une de ses sœurs, religieux des Franciscains de la grande observance, succéda l'an 1595 à son oncle : il fit faire acquisition du moulin d'en bas, appartenant à l'hôpital, par son frere BERNARDIN, pour la somme de deux mille livres, sur la considération qui fut faite que ledit moulin étoit plutôt à charge qu'utile à l'hôpital, vu les grandes dépenses à faire pour son entretien, tous les ans : il mourut en 1612, et fut enseveli dans l'église concathédrale de Notre - Dame de Sedé, dans sa chapelle la plus proche du grand autel. 1595. 1612.

L X I.

OCTAVIEN DE BELLEGARDE, abbé de St.-Germain d'Autun et de St.-Michel de Tonnerre ; il fut sacré à Paris le mois de mai de l'an 1614, dans le convent de Sainte Genevieve, par BENJAMIN DE RICHANTEAU, évêque de Laon : le convent des Capucins de St.-Girons fut bâti pendant son épiscopat ; il passa de Conserans à l'archevêché de Sens l'an 1612, et deux ans après il en prit possession. 1614.

L X I I.

BRUNO RUADE, chartreux, sortit de la solitude de religieux pour se charger de la sollicitude pastorale du diocese de Conserans, à la sollicitation du roi LOUIS XIII, et par l'ordre de MAVI, général de sa religion : il fut sacré évêque à Paris

1624. le 10 mars 1624 par OCTAVIEN , son prédécesseur ; il assista à l'assemblée du clergé de France tenue à Clairvaux l'an 1628 : son grand zèle à faire exécuter les lois ecclésiastiques par les bénéficiers de son chapitre lui occasionna bien de désagrémens et de procès qui l'engagerent à se faire rebâtir un évêché hors de sa cathédrale dans la commune de Tourtouse , d'où il étoit seigneur ; ce fut là qu'il reprit le goût de la solitude de sa religion : il fit les chartreux de Toulouse héritiers de tous ses bijoux pontificaux ; il fut enseveli dans la chapelle qu'il s'y étoit fait bâtir.

L X I I I.

- PIERRE DE MARCA , béarnois , du diocèse de Lescar ; de la présidence du parlement de Navarre , et de conseiller du grand consistoire , passa à
1642. l'évêché de Conserans , vers la fin de l'an 1642 ;
1647. sa nomination fut confirmée l'an 1647 par le pape INNOCENT X ; il fut sacré à Narbonne dans l'église cathédrale en octobre 1648 par CLAUDE DE REBÉ , archevêque et primat , assisté de CLÉMENT BONZIO , de Beziers , et de NICOLAS PAVILLON , d'Aleth , évêques : revenant de la catalogne , il passa à
1651. St.-Lisier , où il fut reçu , et de son chapitre , et des habitans , avec tout l'éclat et témoignage de la plus grande joie et satisfaction le 3 août 1651 ; peu de temps après il fut fait archevêque de Toulouse.
1654. Le 27 mai 1654 il prêta son serment de fidélité au roi ; le 11 juillet suivant il fut décoré du *Pallium* par DOMINIQUE SEGUIER , évêque de Meaux ; l'année suivante il fut député par le synode provincial de Toulouse pour l'assemblée générale du clergé tenue à Paris. Quelque temps avant sa mort , il reçut du pape les bulles pour l'archevêché de Paris , pour lequel le roi l'avoit désigné auparavant.

BERNARD DE MARMIESSE, frere de JACQUES, baron de LUSSAN, un des membres du saint consistoire, avocat du roi dans le parlement de Toulouse, puis président à mortier; docteur en Sorbonne, chanoine de l'église St.-Etienne de Toulouse, agent général du clergé de France, il fut nommé, par le roi très-chrétien LOUIS XIV, à l'épiscopat de Conserans, vacant par la promotion de son prédécesseur MARCA à l'archevêché de Toulouse, l'an 1653 le 28 mai. Le pape INNOCENT X confirma cette élection à la fin de l'an 1654; il fut consacré à Pontoise le 12 novembre 1655 par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Bayonne et de Montpellier; avant sa promotion à l'épiscopat, il assista aux trois assemblées générales du clergé de France; savoir, de 1645, 1650 et 1655, laquelle année il fut élu agent-et promoteur des causes ecclésiastiques, en laquelle qualité il souscrivit à l'excellent ouvrage de PIERRE DE MARCA, archevêque de Toulouse, du *Gallia Christiana*, dédié au clergé; les FF. Sammarthans lui doivent leur reconnaissance des instructions que leur donna notre évêque des noms de plusieurs autres évêques inconnus, trouvés dans les archives du chapitre. Il gouverna pendant vingt-six ans son diocèse, en bon pasteur, visitant souvent ses brebis, leur distribuant le pain de vie pour l'ame, et celui de froment pour soutenir leurs corps; à cet effet il entreprit de faire bâtir un magnifique évêché, pour y occuper utilement les pauvres de la ville et du voisinage, un chacun selon son talent. L'existence des gros murs de clôture de l'ancienne cité d'Anstrie lui fournissoient des fondemens éternels pour y asseoir le bel édifice de son plan, tout contigu à son église cathédrale, recevant dans toute sa longueur le soleil à son midi :

1654.

1655.

rien ne fut épargné de ce qui fut nécessaire pour perfectionner l'ouvrage qui fait encore aujourd'hui l'admiration des étrangers qui le voyent. Et pour pourvoir à la fréquentation de ce quartier peu pratiqué, il réunit dans l'église concathédrale de N. D. de Sedé, les deux portions de l'ancien chapitre, que l'évêque THÉODORE avoit divisé dans le VI^e. siècle, pour faire chanter l'office dans la nouvelle basilique, qu'il avoit fait faire, dans la place où le corps de St. VALIER avoit été trouvé. Depuis le 1^{er}. jour de décembre 1657 le décret de réunion des deux parties en un, prononcé par notre évêque, eut son effet jusques au temps dernier de la révolution, qui arrêta par-tout le culte catholique. Notre évêque, ayant donc pourvu à la décoration convenable à son palais épiscopal, tourna ses vues vers les pauvres ses chers amis; il étendit plus loin le bâtiment que l'évêque D'OSSUN avoit fait commencer, de façon à pouvoir y recevoir plus de pauvres malades, au secours desquels il pourvut, en leur léguant tous ses biens : dans son testament, il charge les administrateurs de l'hôpital de faire célébrer le jour de l'anniversaire de sa mort une Messe par le chapitre, et un autre au lieu de sa sépulture, par le théologal, curés et six prébendiers, auxquels on doit servir un dîné honnête, ainsi qu'à douze pauvres des plus nécessiteux, outre le pain de la cuisson de deux setiers de farine, qui devoit être distribué aux autres pauvres qui auroient assisté à la Messe. Enfin après avoir rempli, pendant vingt-sept ans, les œuvres et fonctions d'un digne pasteur de l'église, il mourut le 22 janvier 1680, et fut enseveli, d'après son ordre, dans le cimetière de l'hôpital, parmi les pauvres, ne voulant pas quitter, à sa mort, les pauvres qu'il avoit aimés pendant sa vie. Son sépulcre fut couvert d'un mausolée, avec l'inscription

suiivante : *Hic jacet BERNARDUS DE MARMYESSE, Conseranorum episcopus, qui per 27 annos optimi pastoris partes implevit. Pauperes quos dilexerat hæredes instituit ; et amicos , à quibus in æterna tabernacula reciperetur, socios sepulturæ esse voluit.* L'évêque VERCEIL fit transporter, en 1773, ses ossemens du cimetièrè dans le nouvel hôpital. *Post altare.*

L X V I.

GABRIEL DE SAINT-ESTEVAIN, issu d'une famille noble et distinguée dans le royaume de Navarre, frere de St. ESTEVIN, lieutenant colonel de la cavalerie de la suite du roi, gouverneur de Brouage, ville en Saintonge. Il fut abbé de Plainpied, dans le Berri, ensuite de Combelongue, puis il fut nommé par le roi à l'évêché de Conserans dans le mois de février de l'an 1680, il fut sacré évêque au mois d'août suivant : son regne épiscopal fut de vingt-sept ans ; il mourut le 24 décembre 1707 ; il fut enseveli devant le grand autel de l'église concathédrale N. D. de Sedé. Sur la pierre qui le couvre est gravée l'humble épithape snivante : *Hic jacet illustrissimus ac reverendissimus D. D. GABRIEL DE ST.-ESTEVAIN, episcopus Conser., obiit an. Dni. 1707 die 24 Decem.*

1680.

1707.

L X V I I.

ISAAC - JACQUES DE VERTHAMONT, issu d'une famille distinguée dans les dignités de la robe, entra dans la congrégation des prêtres de l'oratoire de JESUS : il s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude de l'écriture sainte sur-tout : ayant été rappelé auprès de son oncle l'évêque de Pamiers, pour en être son vicaire général, il s'y conduisit avec tant de prudence, que l'évêché de Conserans se trouvant sans évêque, le roi très-chrétien lui en donna le titre le 14 janvier 1708 ; il fut sacré le 24 juin

1708.

1711. suivant par l'évêque de Pamiers, assisté des évêques de Lectoure et d'Aire. En 1711 il fut député par le clergé de la province d'Auch, pour assister à l'assemblée générale du clergé de France; il continua de présider et de servir en bon pasteur et ami des muses, il mourut en 1723.

L X V I I I.

1724. JEAN-FRANÇOIS DE MACHECO DE PREMAUX, né à Dijon de parens distingués dans les hautes dignités, neveu de l'archevêque de Narbonne Monseigneur DE LAVERGERE, agent général du clergé de France, abbé de St. PAUL de Narbonne, frere aîné d'autre PREMAUX, évêque de Périgueux, fut nommé évêque de Conserans en 1724. Son regne fut pacifique, et sédentaire dans sa cathédrale, ami de son clergé et des regles ecclésiastiques; indulgent à l'égard des défailans humbles: son regne d'évêque en Conserans fut de vingt-sept ans. Il mourut à la suite d'une chute imprévue, le 29 avril 1751. Il fut enseveli le 1^{er}. jour de mai suivant, son frere, l'évêque de Périgueux, en fit les obseques dans l'église concathédrale de N. D. de SEDÉ, où il fut posé devant son trône épiscopal; son tombeau fut couvert d'une grande pierre de marbre, sur laquelle fut gravée l'épithaphe suivante: *Hic jacet JOANNES - FRANCISCUS DE PREMAUX, episcopus Conseranensis, sui gregis exemplar et pastor optimus: quam semper fovit pacem, retribuatur illi Deus, etc. obiit die 29 aprilis an 1751.*

L X I X.

1713. JOSEPH DE ST.-ANDRÉ - MARNAYS DE VERCEL succéda à Monseigneur DE PREMAUX dans l'évêché de Conserans. Il nâquit à Paris l'an 1713 d'une ancienne famille de Dauphiné, illustre tant dans les armes que dans la robe: dès sa jeunesse il s'adonna à la dévotion, et pour s'y perfectionner,

il entra dans le noviciat des Chartreux , et en pratiqua les austérités pendant onze mois , et jusqu'à ce que ses parens alarmés de le voir dépérir de jour en jour , le forcerent d'abandonner cette regle et de revenir auprès d'eux : il revint dans la Sorbonne où il prit le bonnet de docteur. Ayant été ordonné prêtre il se retira à la communauté de St. Sulpice , pour s'y former à toutes les fonctions du saint ministère : son mérite ayant été connu de Monseigneur l'évêque d'Angers DE VAUGERAUD , il l'appela auprès de lui pour en faire son grand-vicaire et official : il fut abbé de St. Romain de Blaye , et titulaire de la dignité de trésorier du chapitre d'Angers. Il fut nommé évêque de Conserans à la suite de Monseigneur DE PREMAUX ; il se fit bientôt après sacrer à Paris , et les préalables remplis , il se rendit dans Conserans , où il fut sédentaire , ne s'en étant absenté que deux fois pour raisons légitimes de députation à l'assemblée générale du clergé de France et d'arrangement dans sa famille.

1751.

De retour dans son diocèse , il ne s'occupa qu'à pourvoir aux besoins de son peuple ; il manquoit des prêtres , il offrit d'entretenir à ses dépens au séminaire les sujets pauvres , qui se présenteroient à lui , et il remplit ses promesses jusqu'à la mort.

Au commencement de ses bonnes œuvres il donna à son clergé une retraite de huit jours ; ses principaux entretiens roulerent sur les devoirs des pasteurs des ames : un an après , il en fit donner une autre à son chapitre , qu'il édifia par son exactitude à tous les exercices. Il étoit dans l'usage de faire la visite de son diocèse , tous les deux ans , malgré les difficultés des chemins , voulant savoir par lui-même l'état des églises et de leur religion : bientôt après il étendit successivement ses missions dans chaque quartier de son diocèse , où il produisit le calme des consciences et la réunion des commu-

nes et des familles litigentes entr'elles : quant à lui, pacifique par caractère et par religion, il vécut dans la plus édifiante intelligence avec son chapitre et ses diocésains.

Il pourvut à l'établissement d'une maison d'éducation pour les jeunes filles de tout état, sous la conduite des sœurs de la charité de Nevers, qu'il y pensionna à ses dépens et plaça dans la ville de St.-Girons.

Après avoir pourvu au bien passager du diocèse, il jeta ses vues sur cette partie du peuple chérie de JESUS-CHRIST : *beati pauperes*.

Deux évêques ses prédécesseurs avoient jetté des fondemens peu étendus d'un hôpital dans le bourg de St.-Lisier ; ils y avoient pourvu à ses besoins selon leurs facultés ; ses rentes annuelles ne se portèrent qu'à 2,800 liv., mais M^r. de VERCEIL porta ses charités plus loin : il commença d'abord par faire bâtir à ses dépens un grand, beau et commode hôpital sur les restes de l'ancienne maison canoniale bâtie sous le regne de St. LISIER, et abandonnée par l'évêque et chapitre depuis la dissolution de la vie commune vers 1355, sous l'évêque CONARD : il le fit meubler en lits et autres objets de nécessité, pour un tel établissement : il le mit sous la direction des sœurs de la charité de Nevers : par ses exhortations et ses exemples il en fit augmenter les revenus ; pas un ecclésiastique qui ne laissât dans son testament un legs plus ou moins considérable, selon ses facultés ; pour lui, il l'insûtua son héritier général et universel. Cette succession, qui n'étoit point grevée de dettes, seroit portée à 84,000 liv., sans les estimations des réparations des églises, bâtimens et frais des économats qui la réduisirent à 54,000 liv. nets ; de sorte que cet hôpital, qui n'avoit que 2,800 liv. quand feu M^r. DE VERCEIL fut fait évêque de Conserans, se trouva en avoir à sa mort environ de

13 à 14,000 l. Ces faits sont exacts d'après le rapport qui nous en a été fait par M^e. JEAN SAURAT, curé et chanoine honoraire de St.-Lisier, exécuteur testamentaire, nommé par ledit feu évêque, qui prévoyant, comme par inspiration divine, que le terme de sa vie étoit près, s'y prépara par une retraite de dix jours, qu'il fut faire chez les capucins. Il mourut l'année suivante d'une goutte remontée subitement, qui ne lui donna que le temps de lui administrer l'extrême-onction; il avoit célébré la Messe, selon son usage, la veille du jour de sa mort, qui fut le 24 septembre 1779. 1779. Il fut enseveli à l'hôpital dans la biere qu'il s'y étoit fait tailler et placer derrière l'autel, au côté de l'épître; sur la pierre qui couvre la biere est gravée l'épithaphe suivante : *Hic jacet Jos. de VERCEIL, optimus episcopus. Obiit die 24 septembris an. 1779.*

L X X.

DOMINIQUE DE LASTIC succéda à M. DE VERCEIL; il naquit à Senchelli dans le Gévaudan; il fut titulaire du prieuré du Pont St.-Esprit, archidiaque du Grand-Co, et vicaire-général de Pontoise; il fut nommé évêque de Conserans vers la fin de l'an 1779; il fut député par son clergé, pour assister à la dernière assemblée révolutionnaire tenue à Paris, d'où il s'évada pour se préserver du carnage qui s'y fit. Il mourut dans l'Allemagne vers l'an 1798. 1779. 1798.

EXTRAITS

Des prérogatives accordées par les Rois
de France à l'ÉVÊQUE ET CHAPITRE
de Conserans.

Instrumentum receptionis dominationis, temporalis civitatis, et aliarum Ecclesiæ terrarum, ab ALFONSO, Regis Franciæ filio, Pictavum et Tolosæ Comite, in feudum NICOLAO, Episcopo Conseranensi homagium, reddente pro se et Capitulo Ecclesiæ suæ. An 1256 mense Maio.

ALFFONSUS, filius regis Franciæ, comes Pictaviensis et Tolosæ, universis præsentibus litteras inspecturis, SALUTEM. Noveritis quod NICOLAUS, venerabilis episcopus Conseranensis, nomine ecclesiæ suæ recepit à nobis in feudum honorabile civitatem Conseranensem, scilicet tam illam dominationem quam ipse et capitulum tenent ad manum quam eam dominationem quam comes Convenarum ab ipsis tenet in civitate prædicta, et totum jus temporale quod habent vel habere debent in castro de Cerirolis, et in castro de Vedelhá, et in castro de Tortosá, et in castro Montis-Arditi, et in prædictorum castrorum pertinentiis, et alias senhorias quas habent in diœcesi Conseranensi; quam civitatem, quæ castra et quas senhoras non tenent ab aliquo alio domino temporali, pro quibus omnibus suprâ dictis fecit nobis homagium honorabile idem episco-

pus, salvo jure quolibet alieno : hæc omnia prædicta recepit à nobis dictus episcopus sub conditionibus infrà scriptis.

1.^a Prima est quod non liceat nobis vel successoribus nostris dominationem quam habemus et habebimus super dictos episcopum et capitulum ex quâcumque causâ in quâcumque transferre personam præter comitem Tolosanum vel comitatum Tolosanum habentem.

2.^a Insuper fuit actum, quod si pro pace servandâ in dictâ diœcesi vel emendandis maleficiis seu damnis hominibus dictæ civitatis vel diœcesis, vel ipsi ecclesiæ illatis, nos faciemus exercitum, vel aliquis loco nostri sequentur homines dictæ ecclesiæ nos, vel illum, qui erit loco nostri sumptibus suis, quando et quoties et ubicumque à nobis vel à nostris fuerint requisiti : si verò nos ex aliâ causâ guerram habuerimus, homines ecclesiæ sequentur nos, vel nostros in exercitum, sicuti alii homines de feudis nostris Tolosanis.

3.^a Item nobis placet et volumus quod novæ bastidæ seu populationes fiant in terrâ ecclesiæ extrâ muros civitatis in diœcesi Conseranensi, sine præjudicio alterius ad requisitionem episcopi et capituli prædictorum, in quibus bastidis seu populationibus habeamus medietatem et episcopus et capitulum aliam medietatem pro indiviso.

4.^a Item quandò tempore procedente recognitionem feudorum contingat requiri propter mutationem domini vel feudatorii, non debemur dictum episcopum vel capitulum vocare vel citare, propter recognitionem faciendam extrâ Tolosam vel diœcesim Tolosanam.

5.^a Item volumus et statuimus quod vacante sede, omnia bona episcopalia mobilia et immobilia temporalia et spiritualia sint et per-

maneant libera ab omni occupatione et perturbatione, tam circa mortem episcopi quam post mortem.

6.^a Item, si incursus seu confiscationes bonorum in civitate prædictâ vel diœcesi evenire contingat propter crimen hæreseos, bona mobilia erunt communia pro æquis partibus nobis et episcopo et capitulo, immobilia verò quæ tenentur vel tenebuntur ab ecclesiâ tantum, erunt dicti episcopi et capituli in solidum; illa verò quæ tenebuntur à nobis et à dictis episcopo et capitulo erunt communia pro æquis partibus nobis et episcopo et capitulo suprâ dictis.

7.^a Præterea donare debemus dicto episcopo et suis successoribus et capitulo Conseranensi in perpetuum Tolosæ aliquam domum competentem, in quâ possint hospitari, vel casalem, quo possint domum idoneam ædificare, quando domus vel casale obvenerit nobis de novo, usque ad valorem centum librarum Tolosanarum.

8.^a Item tenemur nos et successores nostri defendere et asservare omnia jura et omnia bona mobilia et immobilia, temporalia ecclesiæ Conseranensis nec-non et personas et episcopi et canonicorum, et familias et homines et eorumdem, tamquam nostras res proprias.

9.^a Item faciemus dictum episcopum et capitulum et ecclesiam Conseranensem tenere et habere decimas suas in illis terris Conseranensis diœcesis quæ sunt vel erunt sub dominio nostro, videlicet decimas expressè abjuratas, et alias sicut eas habuerunt et tenuerunt à tempore pacis Parisiensis citrà, quantum poterimus justitiâ mediante.

10.^a De austuribus autem pertinentibus ad ipsum et capitulum et ecclesiam Conseranensem

habere debemus medietatem. In cuius rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum apud VICENAS, anno Domini 1256 mense maio. Huc usque vetus instrumentum.

Le même acte fut confirmé par PHILIPPE, roi de France, neveu d'ALFONSE, frere de saint LOUIS, roi, l'an 1272 dans le mois de mai.

ACTE PUBLIC,

Par lequel est prouvée la noblesse du vénérable chapitre de Conserans.

ANTOINE DE ROCHECHOUARD, chevalier, seigneur de St. - Amans, baron de Faudous et Montegut, sénéchal de Toulouse et Albigeois, conseiller et chambellan ordinaire du roi notre sire, lieutenant de monsieur le connestable au pays et gouvernement de Languedoc : A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Savoir faisons que le chapitre de l'église cathédrale de Conserans est tenu faire un homme d'armes au ban et riere-ban du service au roi notre sire, quand les nobles de notredite sénéchaussée sont mandés auxdits ban et riere-ban, ainsi qu'appert aux rôles des nobles tenus servir, quand sont mandés auxdits ban et riere-ban le N. dit Seigneur. Fait à Tolose le 28^e jour de novembre 1540. VIRAZE.

En conséquence d'un arrêt du conseil du 14 septembre 1635, obtenu par les agens généraux, les

ecclésiastiques furent déchargés de cette convocation et contribution, par sentence de M^e. FRANÇOIS DE LAVALETTE, sénéchal de Toulouse le 20 mai 1639.

*J*E soussigné, atteste avoir lu, ou entendu dire aux anciens, ou vu de mes propres yeux, tout ce qui est écrit ci-avant.

FAIT à St.-Lisier, département de l'Ariege, le 1.^{er} mai 1808.

DARGEIN DU PONT, Prêtre.